

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE**

**N° 118 Objet : Abrogation de l'arrêté n°55 du 21 Février 2008
concernant 3 emplacements de stationnement réglementé
en zone bleue – Parking rue Charles Sillard (nouvellement
dénommé « André CHERIAUX »)**

Le Maire de la Ville de REDON,

Vu la disposition prise dans l'article I de l'arrêté n°55
du 21 Février 2008 concernant la réglementation en « Zone bleue »
de 3 emplacements de stationnement,

Vu l'arrêté n°117 en date du 16 mars 2015 intégrant ces
3 emplacements réglementés en zone bleue,

Considérant qu'il n'est plus nécessaire de maintenir l'arrêté n°55
du 21 Février 2008,

ARRETE :

ARTICLE I : La disposition prise dans l'article I de l'arrêté
n°55 en date du 21 Février 2008 concernant la réglementation en « Zone
bleue » de 3 emplacements de stationnement est intégrée à l'arrêté n°117
du 16 mars 2015.

ARTICLE II : l'arrêté n°55 du 21 Février 2008 est abrogé.

ARTICLE III : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Monsieur le Capitaine de Brigade de Gendarmerie ;
- Monsieur le Chef de service de la Police Municipale.

A REDON, le 16 Mars 2015
Le Maire
Pascal DUCHENE

